

L'ART AU SERVICE DE LA LITURGIE

Par Valérie Barbier – Responsable de la Commission diocésaine d'art sacré

Citations et ressources bibliographiques

- **Lettres aux artistes**

https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/speeches/1965/documents/hf_p-vi_spe_19651208_epilogo-concilio-artisti.html

https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/letters/1999/documents/hf_jp-ii_let_23041999_artists.html

- **Ex 25-31** : Prescriptions relatives à la construction du sanctuaire et à ses ministres
- **1 R 5, 15-8** : Salomon le bâtisseur
- **Constitution sur la sainte liturgie**, chapitre VII : L'art sacré et le matériel de culte

https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html

- **Eusèbe de Césarée**, Histoire ecclésiastique 8, Sources chrétiennes 55, p. 4-7

« Il me faut évoquer ces innombrables rassemblement dans chaque ville et les réunions dans les maisons de prières. A cause de cela, on ne se contentait plus désormais des constructions d'autrefois et, dans chaque ville, on faisait sortir du sol de vastes et larges églises ... Mais plus tard, du fait des persécutions, nous avons vu les maisons de prières détruites dans leurs fondements, depuis leur faite jusqu'aux fondations, les Ecritures divines et sacrées livrées au feu au milieu de places publiques »

- **La Didachè** : http://ekldata.com/yzC8-7fvGJC3_qManwIB9L0umfl/Didache-complet.pdf

- **Didascalie**, §12, traduction F. Nau, p.112, compilation de plusieurs textes du début du IIIème siècle en grec, rédigée certainement par un évêque Syrien

http://www.theologica.fr/! Patrologie Orientale/Divers_2/LaDidascalie.pdf

« Dans vos lieux de réunion, dans les saintes églises, réunissez le peuple avec le plus grand soin, en préparant attentivement des places aux frères. Réservez une place aux presbytres du côté oriental de la maison, que le trône de l'évêque soit placé au milieu d'eux et que les presbytres siègent avec lui, ..., le peuple du côté occidental. »

- **Eusèbe de Césarée**, Vie de Constantin 3, 25 sur basilique de la Résurrection

« Mon principal désir est d'orner par des constructions splendides ce saint lieu...Il convient donc à présent que vous preniez toutes les dispositions nécessaires pour construire non seulement une basilique supérieure à celles du monde entier, mais aussi d'autres édifices. Quant au bâtiment et à sa décoration, sachez que j'en ai confié le soin à notre ami Dracilianus, préfet, et au gouverneur de votre province. Notre piété leur a ordonné d'avoir à envoyer sur le champ les artistes, les ouvriers et tout ce que votre prudence leur indiquera comme nécessaire à la construction. Quant aux colonnes et autre objets de marbre, cherchez ce que vous estimez le plus précieux et le plus utile, veuillez en dresser un mémoire par écrit afin que nous puissions faire apporter de tous côtés les objets nécessaires dans la quantité requise. Je désire savoir de vous s'il vous plaît que les plafonds de la basilique soient décorés avec des caissons ou avec tout autre ornement. Si les caissons doivent être préférés, on pourra les rehausser d'or. »

- Section du **Concile de Hiérelia** (754), (les actes du concile ne nous sont pas parvenus) réfutée par le Concile de Nicée II

« Au nom de la sainte et consubstantielle Trinité, principe de toute vie, nous tous, investis de la dignité sacerdotale, partageant la même opinion, déclarons de façon unanime que toute icône, quelle qu'en soit la matière ou la couleur, créée par la main mensongère d'un peintre, doit être rejetée et considérée étrangère et abominable pour l'Église des chrétiens. Que nul n'ose s'entêter dans une voie aussi criminelle et impie. Qu'à partir de maintenant et pour l'avenir, quiconque chercherait à fabriquer une icône, à la vénérer ou à la placer dans une église ou dans une maison privée, ou bien à la conserver en la dissimulant, soit déposé s'il est évêque, prêtre ou diacre, ou soit excommunié et soumis aux lois impériales en tant qu'adversaire des préceptes de Dieu et de la doctrine des Pères de l'Église s'il est moine ou laïc. »

- Le **deuxième concile de Nicée** se conclut le 23 octobre 787 par la restauration du culte des images et lança l'anathème contre les iconoclastes :

« Nous affirmons en toute certitude et justesse que, tout comme la représentation de la vénérable Croix source de vie, les icônes saintes et vénérables, qu'elles soient en peinture, en mosaïque ou en tout autre matériau approprié, devraient être exposées dans les saintes églises de Dieu, sur les objets et vêtements liturgiques, sur les murs ou sur des panneaux, dans les maisons et autres édifices, de même que les images de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, de la Vierge Marie, la sainte Mère de Dieu, des anges dignes d'honneur et de tous les saintes et dévotes personnes. Plus souvent celles-ci seront vues en tant que représentations figurées, plus les croyants s'élèveront et, se souvenant des personnes qui les ont inspirés, soupireront après leurs prototypes ; de telle sorte que celles-ci doivent faire l'objet de vénération (προσκύνησις) mais non d'adoration (λατρεία), chose réservée par notre foi à Dieu seul. Nous nous devons de leur offrir encens et cierges comme nous le faisons à l'endroit de la vénérable Croix source de vie, aux livres des Évangiles et aux autres objets consacrés suivant l'ancienne tradition. C'est ainsi que l'honneur rendu aux icônes se transmet à ce que les icônes représentent de telle sorte qu'en vénérant les icônes, nous vénérons aussi les originaux »

- **Mémoires de l'abbé Suger**

« Pour moi, je le déclare, ce qui m'a paru juste avant tout, c'est que tout ce qu'il y a de plus précieux doit servir d'abord à la célébration de la sainte Eucharistie (...) J'affirme aussi que l'on doit servir par les ornements extérieurs des vases sacrés, et, plus qu'en toute autre chose dans le Saint Sacrifice, en toute pureté intérieure, en toute noblesse extérieure »

Suger, Œuvres I, écrits sur la consécration de Saint-Denis, les Belles lettres, Paris

Suger, Mémoires sur son administration abbatiale

- **Bernard de Clairvaux**, Apologie à Guillaume de Saint-Thierry, CHAPITRE XII.

Traduction par Abbé Charpentier. Librairie de Louis Vivès, éditeur, 1866 (2, p. 304-306).

Saint Bernard blâme le luxe déployé dans les églises et dans les oratoires, la somptuosité avec laquelle on les construit, et l'abus qu'on y fait de peintures et de décorations.

- **Concile général de Trente**, 25^e session

« De plus, que les images du Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints doivent être conservées et conservées particulièrement dans les temples, et que l'honneur et la vénération qui leur sont dus doivent leur être donnés ; non pas qu'il y ait en eux une divinité ou une vertu, à cause de laquelle ils doivent être adorés ; ou que quelque chose doit leur être demandé ; ou, cette confiance doit reposer sur des images, comme le faisaient autrefois les Gentils qui plaçaient leur espérance dans les idoles ; mais parce que l'honneur qui leur est fait se rapporte aux prototypes que représentent ces images ; de telle sorte que par les images que nous embrassons, et devant lesquelles nous découvrons la tête et nous prosternons, nous adorons le Christ ; et nous vénérons les saints, dont ils portent la similitude : comme, par les décrets des conciles, et surtout du second synode de Nicée, a été défini contre les adversaires des images.

Et les évêques enseigneront soigneusement ceci, que, au moyen des histoires des mystères de notre Rédemption, dépeints par des peintures ou d'autres représentations, le peuple est instruit et confirmé dans (l'habitude de) se souvenir, et de tourner continuellement dans l'esprit les articles de foi ; de même que ce grand profit est tiré de toutes les images sacrées, non seulement parce que le peuple est ainsi averti des bienfaits et des dons qui lui ont été accordés par le Christ, mais aussi parce que les miracles que Dieu a accomplis au moyen des saints, et leurs exemples salutaires, sont placés sous les yeux des fidèles ; afin qu'ils rendent grâce à Dieu pour ces choses (...)

Et si des abus se sont glissés parmi ces saintes et salutaires observances, le saint Synode désire ardemment qu'elles soient totalement abolies ; de telle sorte qu'aucune image, (suggestive) de fausse doctrine, et fournissant l'occasion d'erreur dangereuse à l'illettré, ne soit érigée. Et si parfois, quand c'est opportun pour les illettrés ; il arrive que les faits et les récits de l'Écriture sainte soient dépeints et représentés ; on enseignera au peuple que ce n'est pas ainsi que la Divinité est représentée, comme si elle pouvait être vue par les yeux du corps, ou représentée par des couleurs ou des figures.

De plus, dans l'invocation des saints, la vénération des reliques et l'usage sacré des images, toute superstition sera ôtée, toute lascivité doit être évitée ; de telle sorte que les figures ne soient pas peintes ou ornées d'une beauté excitante à la convoitise ; ni la célébration des saints, ni la visite des reliques ne soient perverties en délires et en ivresse ; comme si les fêtes étaient célébrées à l'honneur des saints par le luxe et la folie.

Enfin, que les évêques y mettent tant de soin et de diligence, qu'il n'y ait rien de désordonné, ou d'arrangement inconvenant ou confus, rien de profane, rien d'indécent, puisque la sainteté devient la maison de Dieu.

Et pour que ces choses soient plus fidèlement observées, le saint Synode ordonne que nul ne soit autorisé à placer, ou à faire placer, une image inhabituelle, en aucun lieu, ou église, quelle qu'en soit la dérogation, à moins que cette image n'ait été approuvée par l'évêque (...) »

Bibliographie

BOESPFLUG François, Dieu et ses images, Bayard, Singapour, 2011

ERLANDE-BRANDEBURG, Qu'est-ce qu'une église ? Gallimard, Paris 2010

FEUILLET Michel, Lexique des symboles chrétiens, Que sais-je ? Presses universitaires de France, Paris, 2004

PERRIER Jacques, Visiter une église, Centurion, Paris, 1993

TRISTAN Frédéric, Les premières images chrétiennes, Fayard, 1996

VELMANS Tania, l'art de l'icône, Citadelles et Mazenod, Paris 2013

VORAGINE Jacques, La légende dorée, GF Flammarion, Paris, 1967